

Plan national d'actions en faveur de la Cistude d'Europe, zoom sur l'action de cartographie

André MIQUET* & Stéphanie THIENPONT**

Article rédigé par le secrétariat de rédaction
d'après l'enregistrement audiovisuel de cette communication.

Résumé

La connaissance des territoires utilisés par une espèce est une base pour sa conservation. Elle est nécessaire aussi bien aux principaux indicateurs de succès d'un Plan National d'Actions (prise en compte par les mesures de protection et de gestion), qu'à l'évaluation correcte des incidences de projets d'aménagement. Or aujourd'hui, pour la cistude comme pour la plupart des espèces, on ne dispose que de trois sources de données, en général de type « présence / absence » :

- inventaires dans le périmètre d'espaces protégés et sites Natura 2000 ;
- atlas : présence / absence par mailles kilométriques ;
- bases de données naturalistes : pointages bruts.

Même lorsqu'elles sont à jour, ces données de par leur nature ne permettent pas une réelle évaluation, faute de connaissance des espaces vitaux. On ne pourra donc pas faire l'économie d'une délimitation des habitats favorables ; faute de données brutes suffisantes, une telle cartographie est forcément faite par l'approche habitat et un minimum de « bon sens de terrain » (dire d'expert), sans négliger la valeur d'une approche par potentialités.

Cette action est donc importante au sein du PNA cistude ; sa maîtrise d'œuvre relève plutôt des Plans Régionaux d'Actions, mais elle a vocation à être consolidée au plan national pour les besoins du suivi du PNA. Étant donné la grande disparité des contextes et des connaissances, une typologie rustique devra être adoptée et mutualisée. Ainsi, à partir de points d'observations avérés, les habitats utilisés, aussi bien aquatiques que terrestres et « de connexion », devront être délimités par exemple au 25 000^e, intégrant au moins tous les milieux aquatiques et coteaux ou pelouses sèches les plus proches avec, s'ils ne sont pas contigus, les espaces assurant la connexion la plus courte ou la plus logique (ruisseaux).

Un zonage de la répartition potentielle serait à effectuer, que ce soit par précaution (espèce furtive et mobile), par anticipation (objectif d'expansion possible) et pour une meilleure prise en compte dans les études d'impact. La cartographie ainsi obtenue aurait vocation à devenir une information « officielle » détenue par les services des DDT et DREAL, et portée à connaissance lors d'études d'impacts ou élaboration de PLU sous une forme et une précision à définir au cas par cas selon le niveau de confidentialité jugé nécessaire.

Mots-clés : *Emys orbicularis*, tortue, répartition, préservation.

* Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie - BP 51 - 73372 LE BOURGET DU LAC
a.miquet@patrimoine-naturel-savoie.org

** Lo Parvi - stephaniethienpont@yahoo.fr

La déclinaison en région du PNA

La Cistude d'Europe est assez largement répandue en France et implique 12 régions. En 2011, des plans régionaux d'actions en faveur de la Cistude d'Europe sont aboutis dans trois régions : le Centre, la Bourgogne et l'Alsace avec les opérateurs respectifs : la Réserve Naturelle de Chérine, la Société d'histoire naturelle d'Autun et le Conseil Général du Bas-Rhin. Plusieurs plans régionaux sont en cours d'élaboration comme en Midi-Pyrénées par un CPIE associé à une association naturaliste du Gers, en Provence-Alpes-Côte d'Azur par un Conservatoire, en Auvergne par un Conservatoire. En région Rhône-Alpes, un comité de pilotage s'est déjà réuni et a décidé de faire un plan régional à minima en reprenant les actions du PNA et en les hiérarchisant régionalement pour engager rapidement les actions localement. Il n'y a pas de déclinaison en région Aquitaine avec l'association Cistude Nature et en Corse avec le Conservatoire, même si cela n'empêche pas que des personnes y soient très actives. Deux régions sont un peu orphelines en terme de structures et de déclinaison du PNA, le Limousin et Poitou-Charentes, avec une importante implantation de l'espèce dans cette dernière.

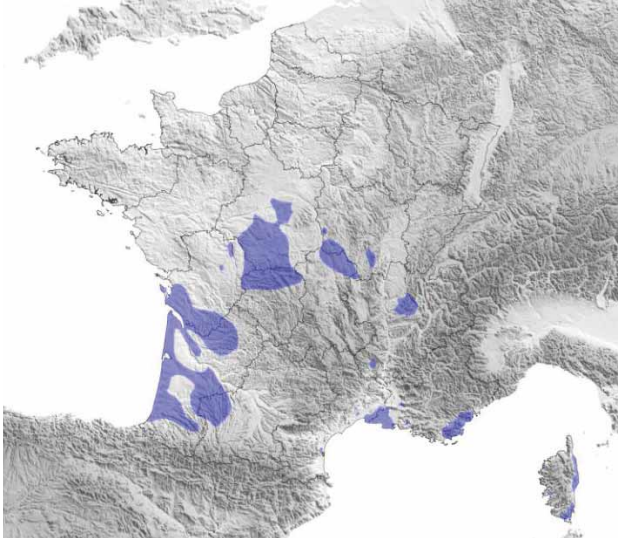


Figure 1. Répartition de la Cistude d'Europe en France.

L'action de cartographie

Nous ne vous présentons pas ici toutes les actions du PNA avec des études, de la conservation et de la sensibilisation. Au titre des études, nous allons aborder l'action n°5 « Compléter l'étude de répartition de l'espèce et réaliser des cartes » pour laquelle la Société Herpétologique de France s'est positionnée. Elle est pressentie pour être le maître d'ouvrage aidé en cela par le groupe Cistude qui rassemble 250 acteurs de la Cistude en France et qui devient un peu l'organe de suivi du PNA.

L'action de cartographie comporte deux champs de valorisation dont le premier intérêt est le suivi du PNA. Chaque année, il est demandé à l'animateur du plan de faire le bilan de l'avancement des actions notamment dans les espaces protégés,

dans le réseau Natura 2000 ou par l'acquisition foncière. Après une prise en compte de cette cartographie par l'Etat, le deuxième intérêt est de la porter à connaissance des pétitionnaires, des élus pour les documents d'urbanisme ou les projets.

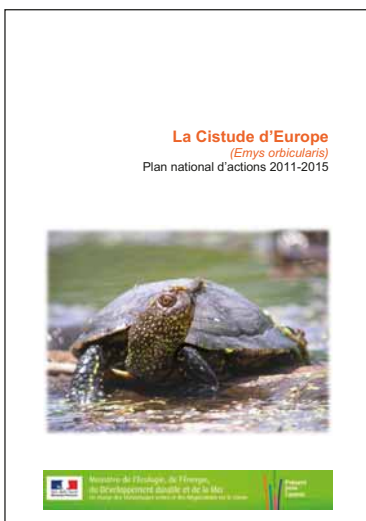
Le suivi du PNA a pour avantage de préciser l'état des lieux par un effort de centralisation-mutualisation des observations brutes cruciales mais souvent difficiles à rassembler car une proportion importante n'est pas dans des bases de données. De plus, il y a encore un réflexe de « confidentialité » autour de la Cistude.

Mais pour suivre la prise en compte de la Cistude d'Europe dans les espaces protégés, il va nous falloir des éléments cartographiques et statistiques plus précis.

Les données de type présence/absence qu'elles soient illustrées sous forme de maille (atlas moderne en cours de la SHF) ou d'aplat par district naturel (pré-atlas Rhône-Alpes) ne permettent pas de réaliser de croisement avec les espaces protégés ou le réseau Natura 2000. Il faudrait travailler avec des données précises et aller plus loin par la définition des habitats favorables permettant de croiser ces surfaces avec d'autres surfaces (SCAP, Natura 2000).

Il pourrait s'agir d'un document d'alerte, de sensibilité plus qu'une réelle carte fine de répartition. Chaque maître d'œuvre régional pourrait récolter les données, vérifier les aspects de validité et de confidentialité, puis réaliser cette cartographie des habitats favorables à l'espèce. Les contextes et niveaux de connaissances régionaux sont très divers et il y a besoin de moyens pour réaliser ce travail. Mais pour un rapportage national au sein du PNA, l'hétérogénéité des données va poser problème, il faut donc mettre en place une typologie nationale commune. Chaque région reste maître des données et il n'est pas question de zoomer sur l'information venant des régions.

La maîtrise d'ouvrage de la SHF est tout à fait légitime avec son réseau de correspondants régionaux. Il nous faut assumer cette approche d'habitats potentiels à dire d'experts : s'il y a trois points d'observation sur un étang, tout l'étang est l'habitat de la Cistude et s'il y a des coteaux herbeux à proximité, il s'agit de sites potentiels de ponte. Pour des grandes régions (Brenne, Aquitaine), un système simple de polygones / tampons à partir de la BD carto pourrait être appliqué. Cette méthodologie reste à construire et la définition des zones potentielles de ponte reste la plus grande difficulté.



Vous pouvez télécharger le Plan sur le site internet du Ministère de l'Ecologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Especes-menacees-les-plans-.html>